

18 mai 2022

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Location de salles en ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

La procédure de location de certaines salles en ville de Genève semble assez opaque et il serait important de clarifier les conditions nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ces espaces.

- Quelles conditions faut-il remplir pour louer une salle appartenant à la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour ce qui concerne les salles communales sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM), la procédure est claire et précise; tous les documents sont à disposition sur le site internet Ville de Genève:

<https://www.geneve.ch/fr/demarches/louer-salle-communale>

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez